

**Ville de
L'Île-Perrot**

Mesures et plan de réouverture du camp de jour en contexte de COVID-19

Camp de jour été 2021

Le 16 juin 2021



PRÉAMBULE

Le présent document est basé sur le *Guide des mesures COVID-19 pour les camps* rédigé par l'Association des camps du Québec (ACQ). Celui-ci prend appui sur les recommandations et les mesures phares de la Direction générale de la santé publique du Québec (DGSP) qui en a approuvé le contenu.

Vous trouverez donc dans ce document les informations liées à toutes les activités du camp de jour de l'été 2021 de la Ville de L'Île-Perrot, dont les directives qui seront appliquées avec rigueur. Il se pourrait toutefois que la DGSP modifie certaines consignes sanitaires selon l'évolution de la situation pandémique. Il se pourrait également que la Ville de L'Île-Perrot change de palier d'alerte au courant de l'été. Si tel est le cas, une version à jour de ce document vous sera transmise et sera accessible sur le site Web de la Ville.

Les règles présentées dans ce document ont comme seul objectif de minimiser les risques de propagation du virus dans notre organisation et d'assurer la sécurité de tous afin de maintenir notre camp de jour ouvert pour tout l'été 2021, soit du 28 juin au 20 août 2021 inclusivement.

Pour terminer, nous tenons à mentionner que nous sommes très heureux de pouvoir vous offrir ce service à nouveau et de vous voir toutes et tous participer malgré la situation actuelle.

RISQUE BIOLOGIQUE COVID-19

Les coronavirus infectent habituellement le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent par les gouttelettes d'une personne infectée, symptomatique ou non, lorsque cette personne tousse ou éternue par exemple. Ils peuvent aussi se propager par des mains infectées. Ainsi, se toucher la bouche, le nez ou les yeux après avoir eu un contact avec une personne infectée ou une surface contaminée est une manière de développer la COVID-19.

Les coronavirus ne survivent pas longtemps sur les objets. Ils vont subsister quelques heures sur les objets inertes à surfaces sèches et quelques jours sur les objets inertes à surfaces humides.

Il est important que le parent prenne connaissance de la clause d'acceptation des risques en annexe à ce document et qu'il la retourne signée à la direction du camp de jour de la Ville de L'Île-Perrot, en le remettant à la première journée de camp de votre enfant à la table d'accueil.

QUATRE DIRECTIVES PRINCIPALES

1. Distanciation physique

Assurer une distance de :

- 2 mètres entre les groupes-bulles;
- 2 mètres entre le personnel et les participants;
- 1,5 mètre lors d'activité de type théâtre où les participants et le personnel seront assis.

Les groupes seront stables dans le temps, c'est-à-dire que les participants conserveront le même groupe autant pour le service de garde que pour le camp de jour, et ce, pour tout l'été.

Le groupe de votre enfant sera jumelé à un autre groupe, afin de former un duo appelé tandem. Ce duo conservera une distanciation de 2 mètres en tout temps entre les groupes, mais facilitera les interventions des animateurs s'il y a lieu. Le duo sera le même pour tout l'été.

2. Activités extérieures

Le site extérieur du camp de jour sera privilégié en tout temps pour la programmation d'activités, ainsi que les autres espaces extérieurs (parcs à proximité). Les locaux intérieurs seront donc utilisés seulement en cas d'intempéries empêchant la tenue des activités extérieures, en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

Dans ce cas, chaque groupe aura une salle attitrée qui sera la même pour tout l'été. De même, chaque groupe aura une salle de bain attitrée dans les locaux de la Ville.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus. La programmation des activités et des jeux limitera le partage de matériel non désinfecté entre les participants.

Les accolades et autres contacts physiques seront proscrits autant entre les participants que les employés.

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

L'animateur de votre enfant aura en tout temps sur lui une bouteille de désinfectant pour assurer la désinfection régulière des mains.

PROGRAMMATION

Les rassemblements du matin et du soir prendront une forme un peu différente cette année afin de respecter la distanciation physique :

PLAN DE RÉOUVERTURE DU CAMP DE JOUR ÉTÉ 2021 EN CONTEXTE DE COVID-19

- En tout temps à l'extérieur, l'animateur de votre enfant dirigera son groupe dans une zone préétablie avec les autres groupes de même âge.
- En cas d'intempéries, il n'y aura pas de rassemblements. Les participants rejoindront directement leur animateur dans leur salle attitrée.

Les activités sans matériel seront privilégiées, mais des activités comprenant peu de matériel pourront avoir lieu. Si une activité de type bricolage est prévue, par exemple, du matériel individuel sera distribué afin d'éviter tout partage entre les participants et faciliter la désinfection du matériel ensuite.

Aucun matériel ne sera disponible en libre-service. Le matériel utilisé sera donc distribué et contrôlé par l'animateur du groupe. Le matériel sera désinfecté, nettoyé ou mis en quarantaine selon sa conception, après son utilisation.

Les animateurs auront accès à une vaste banque d'activités sans contact ou avec très peu de matériel afin de diversifier la programmation offerte aux participants.

En ce qui concerne les activités sportives, les consignes de la Santé publique remises aux fédérations ou aux associations sectorielles de loisir et de sport seront respectées.

Les sorties sont annulées (jusqu'à nouvel ordre) en raison de la complexité du transport quant aux mesures sanitaires et afin d'éviter, comme stipulé par la santé publique, les sorties dans la communauté au maximum. Afin d'offrir tout de même des activités spéciales et diversifiées, les sorties se déplaceront au camp de jour, c'est-à-dire que des journées et activités spéciales seront organisées sur le site du camp de jour (ex. : spectacle, théâtre, ateliers, etc.). Vous recevrez dans l'infolettre hebdomadaire toutes les informations reliées aux différentes activités au fur et à mesure.

SITE

1. Accueil du camp de jour

Les parents ou tuteurs ne peuvent entrer sur le site du camp, ils devront rester à l'accueil du camp de jour (devant le centre communautaire Paul-Émile-Lépine).

Nous demandons idéalement à ce que votre enfant soit amené (arrivée) et ramené (départ) par la même personne tous les jours afin de limiter les risques de propagation de la COVID-19 en limitant le nombre de personnes présentes sur le site du camp.

À votre arrivée, la préposée à l'accueil vous demandera de confirmer le nom et le numéro d'urgence de la ou des personnes à contacter si le participant est malade. Il est donc important de s'assurer que le contact d'urgence est disponible en tout temps pour venir chercher le participant.

Lors de votre arrivée à l'accueil (le matin comme le soir) du camp de jour, vous devrez répondre pour vous et pour votre enfant à un questionnaire santé qui comprendra les questions suivantes :

[Avez-vous l'un des symptômes suivants? Oui ou non](#)

- [Toux](#)
- [Fièvre](#)
- [Difficultés respiratoires](#)
- [Perte de l'odorat](#)
- [Perte du goût](#)

Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des deux dernières semaines?

Oui Non

Avez — vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines?

Oui Non

Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle. Nous prenons les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ces renseignements.

Note : le personnel du camp de jour remplira le même questionnaire avant le début de leur quart de travail.

Vous et votre enfant devrez vous désinfecter les mains à votre arrivée. Une pompe sans contact sera prévue à cet effet. Merci également de respecter une distanciation de 2 mètres entre les bulles familiales dans la file d'attente, le cas échéant.

Vous êtes invité à favoriser le transport individuel ou actif de votre enfant.

2. Lieux du camp de jour

En cas d'intempéries, pour les lieux intérieurs : un système interne sera instauré pour savoir si la salle a été désinfectée ou non. Les locaux seront également barrés afin d'éviter qu'aucune personne, autre que l'animateur ou membre de la conciergerie, n'y entre. Les locaux et les salles de bain seront désinfectés plusieurs fois par jour par la Ville, ainsi qu'après le service de garde.

Un sens de circulation avec marquage au sol sera établi dans les locaux intérieurs, soit au centre communautaire, ainsi qu'à la piscine municipale. De plus, plusieurs affiches seront installées à l'intérieur, comme à l'extérieur dans les parcs, pour faire respecter les directives, principalement les mesures d'hygiène et l'étiquette respiratoire (détaillée dans la section sécurité).

Les abreuvoirs seront fermés dans tous les parcs et établissements de la Ville. Toutefois, il y aura des fontaines d'eau réservées au remplissage des bouteilles d'eau seulement sur le site principal du camp. Il est donc important de prévoir une bouteille d'eau pour votre enfant qu'il pourra remplir au besoin sur le site, avec l'aide de son animateur. Également, des lavabos extérieurs seront installés à des endroits précis pour faciliter le lavage des mains sans accéder aux lieux intérieurs.

Les réfrigérateurs et micro-ondes ne seront pas accessibles cette année pour les participants. Assurez-vous donc que votre enfant a sa boîte à lunch avec un « ice pack » à l'intérieur, et que sa boîte à lunch entre dans son sac à dos, afin qu'il puisse avoir tout son matériel en tout temps avec lui. Le sac à dos suivra donc votre enfant toute la journée. Bien entendu, ils pourront les déposer à des endroits déterminés par l'animateur dans la zone de jeux en respectant la distanciation entre les sacs. Nous vous recommandons donc de prioriser les lunchs froids en camp de jour pour limiter la manipulation. Les lunchs chauds sont toutefois autorisés dans des thermos pouvant conserver la chaleur.

Les dîners auront lieu à l'extérieur comme le reste du camp de jour, sauf en cas d'intempéries. Dans ce cas, le groupe restera dans sa salle attitrée.

Les machines distributrices ne seront pas accessibles cet été.

Pour la piscine municipale, un horaire sera prévu afin que chaque groupe ait sa plage horaire par semaine. Celui-ci vous sera communiqué avec d'autres informations importantes reliées au groupe de votre enfant avant le début du camp.

Des produits de désinfection seront accessibles le plus possible dans les endroits névralgiques du site.

À la piscine ou aux jeux d'eau, les mêmes consignes du camp s'appliquent (distanciation, port du couvre-visage/masque dans les vestiaires, etc.). Le port du couvre-visage/masque n'est pas requis lors de l'activité aquatique (dans l'eau). Le groupe de votre enfant aura une plage horaire prédéterminée pour la période de piscine, afin d'éviter les contacts avec la communauté.

3. À prévoir dans le sac de votre enfant pour tous les jours

- Bouteille d'eau individuelle réutilisable;
- Boîte à lunch (qui entre dans le sac de votre enfant en tout temps) avec « ice pack » et ustensiles appropriés;
- Des vêtements de rechange;
- Maillot de bain et serviette de plage;
- Crème solaire;
- Couvre-visage ou masques de procédure (prévoir des extras en cas de besoin de rechange);
- Médicaments et/ou Épipen s'il y a lieu.

4. Exclusion des personnes symptomatiques du camp de jour

Évidemment, les personnes (employés, participants et parents ou tuteurs) qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer aux camps.

De même, les personnes (employés, participants et parents ou tuteurs) qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Elles ne doivent pas participer aux camps.

Une salle au centre communautaire Paul-Émile-Lépine sera réservée et identifiée comme lieu pour isoler les participants qui présentent des symptômes de la COVID-19. Si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 au courant de la journée, il sera pris en charge par un animateur responsable qui s'occupera de lui dans la salle d'isolement et vous serez contacté pour venir chercher votre enfant le plus rapidement possible.

Si tel est le cas, nous contacterons la ligne téléphonique dédiée : 1 877-644-4545, pour obtenir des consignes de la Direction générale de la santé publique pour la suite des procédures à suivre, dont la réintégration du participant au camp de jour.

Tous les cas suspects au camp de jour (enfant ayant des symptômes de la COVID-19 par exemple) seront traités comme des cas confirmés, jusqu'à nouvel ordre de la santé publique.

SÉCURITÉ

Des chefs d'équipe déterminés seront responsables de surveiller le respect des consignes établies sur le site du camp de jour.

Pour les participants et les employés, voici les règles à respecter pour le couvre-visage selon les paliers d'alerte (Montérégie actuellement en zone jaune depuis le 14 juin 2021) :

VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
CAMP DE JOUR	CAMP DE JOUR	CAMP DE JOUR	CAMP DE JOUR
<p>Participants Aucun couvre-visage pour les participants, sauf dans le transport pour les participants ayant complété leur 5e année du primaire.</p> <p>Employés Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	<p>Participants Couvre-visage obligatoire à l'intérieur pour les participants ayant complété leur 5^e année du primaire et plus. Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport.</p> <p>Employés Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	<p>Participants Couvre-visage obligatoire à l'intérieur en tout temps pour tous les participants ayant complété leur 1^{re} année du primaire et plus (les élèves de la maternelle sont exemptés). Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport.</p> <p>Employés Le port du masque de procédure est obligatoire à l'intérieur en tout temps. À l'extérieur, il est obligatoire seulement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	

Si le participant présente des symptômes de la COVID-19, celui-ci sera amené dans une salle d'isolation le temps que le parent soit avisé et vienne chercher son enfant, et un employé du camp de jour le surveillera, en portant des équipements de protection individuelle.

Les employés du camp de jour suivront une formation sur le port du masque de procédure et des équipements de protection individuelle, ainsi qu'une formation sur les camps de jour en contexte de COVID-19, en plus des formations régulières, comme une formation de premiers soins.

1. L'étiquette respiratoire

Respecter l'étiquette respiratoire qui consiste à :

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue et à utiliser des mouchoirs ou son coude replié;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle (des poubelles sans contact seront installées à différents endroits sur le site du camp);
- Se laver les mains fréquemment;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

Il n'y aura aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.

2. Lavage des mains

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau tiède et du savon (ou avec une solution hydroalcoolique à 60 %) pendant au moins 20 secondes limite les risques de transmission. Le lavage des mains est obligatoire aux moments suivants :

- À l'arrivée et au départ au camp de jour;
- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);

- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- Avant le port d'un équipement de protection individuelle (couvre-visage) et lors de son retrait;
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir manipulé quelque chose touché fréquemment;
- En entrant et sortant des locaux, et après chaque utilisation de l'équipement collectif.

Note : Le membre du personnel doit également se laver les mains après avoir fait un de ces gestes avec un participant (ex. : pour l'aider à se moucher, à manger).

INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Une formation d'accompagnateur sera offerte gratuitement aux accompagnateurs du camp de jour.

1. Accompagnateur :

- L'enfant sera accompagné par la même personne responsable tout l'été, son accompagnateur. L'enfant et son accompagnateur suivront le groupe qui conviendra le plus à l'enfant et/ou feront des activités individuelles si l'enfant en ressent le besoin;
- Une rencontre avec l'enfant, son accompagnateur ainsi que son parent sera faite avant le camp de jour afin de familiariser l'enfant à son accompagnateur et aux lieux du camp de jour;
- Une protection oculaire (lunette de protection ou visière) sera prévue pour l'accompagnateur lorsqu'il aura des interactions à moins de deux mètres avec son enfant (ex. : pour attacher les souliers, aider à la réalisation d'un bricolage, soins d'hygiène, etc.);
- En cas de contamination de l'accompagnateur, l'enfant ne pourra pas se présenter au camp de jour étant donné que nous voulons éviter le transfert de bulles.

2. Le matériel :

- Le matériel de l'enfant venant de l'école ou de la maison ne sera pas accepté au camp de jour sauf s'il est laissé sur les lieux tout l'été.

3. Les lieux :

- Les zones du camp seront accessibles selon les besoins de l'enfant;
- Chacun des enfants accompagnés aura son espace « retour au calme » lui étant réservé.

SOURCES

<https://campsquebec.com/mesures-covid19>

ANNEXE

Clause d'acceptation des risques

Mesures de protection COVID-19 — Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le camp de jour de la Ville de L'Île-Perrot a mis en place les mesures de protection détaillées au document *Mesures et plan de réouverture du camp de jour en contexte de COVID-19*, joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les participants et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par la Ville de L'Île-Perrot.

Je soussigné ou soussignée, parent ou tuteur de :

(Nom du ou des enfants)

déclare que j'ai pris connaissance du document Mesures et plan de réouverture du camp de jour en contexte de COVID-19 et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le camp de jour de la Ville de L'Île-Perrot ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Signature du parent ou tuteur

Date

Ce document doit être remis à la première journée de camp de votre enfant à la table d'accueil.

LES PARTICIPANTS DONT LES PARENTS OU TUTEURS N'AURONT PAS COMPLÉTÉ CE FORMULAIRE NE SERONT PAS ADMIS AU CAMP DE JOUR.